



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Croissance et industrie

Question écrite n° 9021

Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la croissance de l'économie française. Le taux de croissance économique du pays reste très en deçà du taux allemand et du taux moyen européen. Il ne peut être envisagé dans ces conditions de diminuer le chômage. La raison essentielle de la faiblesse du taux de croissance réside dans l'état de l'industrie française dont la part dans le produit intérieur brut n'a fait que décroître au point de se retrouver désormais proche de 12 % alors que la moyenne européenne se situe à 20 % et celle de l'Allemagne au-delà de 25 %. Il fut un temps où le gouvernement fixait comme objectif à la production française de reconquérir le marché intérieur. S'il semble évident qu'il n'y soit point parvenu, il n'en demeure pas moins qu'examiner toutes les carences de production et tenter d'y remédier peut constituer un objectif mobilisateur pour les intervenants industriels, publics et privés. Il lui demande quelles mesures de nature analogue pourraient être engagées pour accroître la part de l'industrie dans le produit intérieur.

Texte de la réponse

L'industrie concentre en France 62 % de l'effort de recherche et développement (R&D) des entreprises et 69 % des exportations. Elle a un impact majeur sur l'emploi dans les territoires et constitue un facteur essentiel de cohésion sociale en accueillant tous les profils et niveaux de compétence. Revitaliser notre industrie est donc une priorité du Gouvernement. La clef du développement d'une base industrielle solide en France est sa capacité à se transformer, en saisissant les opportunités liées à l'innovation, au numérique, à l'export et être capable de « jouer collectif ». Le Gouvernement souhaite donc s'appuyer sur les filières industrielles qui réunissent, autour d'un même marché, grands groupes et PME, donneurs d'ordres et sous-traitants, fédérations professionnelles et partenaires sociaux. Lors des réunions de son comité exécutif, le 26 février puis le 28 mai, le conseil national de l'industrie a confirmé, sur la base d'un audit, 16 filières stratégiques pour l'économie française. Les comités stratégiques de filières (CSF) sont en train de se constituer autour d'un président issu de l'industrie, dans une logique de projet avec un contrat de filière co-signé par le président de CSF et l'Etat. En complément de ces mesures, des moyens financiers d'ampleur seront mobilisés pour favoriser l'innovation de rupture, qui est particulièrement déterminante pour la croissance économique sur le moyen et le long terme. C'est ainsi que le Gouvernement a créé un Fonds pour l'innovation et l'industrie, lequel a été abondé de 10 milliards d'euros. Cette dotation génèrera chaque année 250 millions d'euros, qui sont destinés à soutenir les start-ups à fort contenu technologique et à répondre aux grands défis de l'innovation de rupture que sont, par exemple, l'intelligence artificielle, la nanoélectronique et les batteries de nouvelle génération. Ce fonds s'ajoute à un ensemble de mesures fortes pour soutenir l'innovation : - assouplissement du statut de chercheur-entrepreneur, afin de favoriser les passerelles entre industrie et recherche, - simplification de l'accès des entreprises aux outils de protection de la propriété intellectuelle, - lancement de nouveaux appels à projets « France Expérimentation » pour permettre aux acteurs économiques d'exprimer leurs besoins d'adaptation des lois, ou des textes réglementaires qui les freinent dans leurs projets d'innovation. Le Gouvernement en est convaincu : l'industrie française a de l'avenir, dès lors qu'elle sait innover et se transformer.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9021

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4650

Réponse publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 6085